

DÉLIBÉRATION

N° 20190516-01

Thiers Dore et Montagne L'INTERCO

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

39

Suppléants ayant voix délibérantes :

3

Conseillers représentés :

11

Total votants:

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation: 7 mai 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 16 mai 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Daniel BALISONI
Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD
Philippe OSSEDAT à Serge PERCHE
Frédérique BARADUC à Serge FAYET
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Nicole GIRY à martine MUNOZ
Stéphane RODIER à Claude GOUILLON-CHENOT
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON
Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s: Jean-Pierre DUBOST, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Michel GONIN, Carine BRODIN, Jean-François DELAIRE

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante : Christian GENEST, Arlette RELLIER, Joëlle CELLIER.

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Rapporteure: Christiane SAMSON, Vice-Présidente

AR PREFECTURE

063-200070712-20190516-20190516_01-DE

Regu le 03/06/2019

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et renouvellement urbains (SRU) ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE);

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ; **Vu** les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2015 portant fixation du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale Livradois-Forez ;

Vu la délibération de la formation SCoT du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez du 21 janvier 2019 portant arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territorial Livradois-Forez.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial et d'environnement. Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

C'est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale ou « supra-communautaire ».

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Après trois années de travaux, d'études, de concertations, d'ateliers thématiques et territoriaux et de réunions publiques, les élus siégeant à la formation SCoT ont arrêté le Projet de SCoT par délibération du 21 janvier 2019.

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne est invitée à émettre un avis.

Le projet de SCoT Livradois-Forez est constitué de quatre documents :

- Le rapport de présentation qui présente le sommaire, le diagnostic socio-économique, l'état initial de l'environnement, la justification des choix, les espaces dans lesquels les documents d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation, l'articulation du projet avec les documents cadres de rang supérieur, l'analyse des incidences sur l'environnement, le résumé non technique et les indicateurs de suivi et de mise en œuvre.
- Le projet d'aménagement et de développement durables ;
- Le document d'orientation et d'objectifs ;
- Le document d'aménagement artisanal et commercial.

Les orientations du projet de SCoT sont définies autour d'une ambition, de deux axes et de 12 objectifs.

Le scénario retenu tend vers l'accueil de 5 000 habitants supplémentaires environ sur 18 années, soit une évolution annuelle moyenne croissante de 305 habitants, à l'échelle du territoire du SCoT.



AR PREFECTURE

063-200070712-20190516-20190516_01-DE

Regu le 03/06/2019

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Emet un avis favorable au SCoT Livradois-Forez, avec les réserves suivantes :
 - Maintenir un taux de vacance des logements équivalent à celui d'aujourd'hui ;

Prendre en compte les orientations et les objectifs élaborés par Thiers Dore et Montagne dans son Plan Climat Air Énergie.

TOTAL VOTANTS: 53

Conseillers présents : 42

Représentés: 11

Non-participation:

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 40

Pour : 40

Contre:

Abstentions: 13

Daniel BERTHUCAT, Didier ROMEUF, Arlette RELLIER, Serge FAYET (+ procuration Frédérique BARADUC), Daniel BALISONI (+ procuration Marcel BARGEON), Daniel LAFAY, Didier CORNET, Olivier CHAMBON, Christian GENEST, Jacques COUDOUR (+ procuration Patrick SAUZEDDE)

> Pour ampliation certifiée conforme,

> > Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

AR PREFECTURE

063-200070712-20190516-20190516_01-DE

Regu le 03/06/2019